



ENTENTE SPORTIVE GUYANCOURTOISE DE GYMNASTIQUE

ASSOCIATION AFFILIEE A LA FEDERATION FRANÇAISE DE GYMNASTIQUE

Protocole Sanitaire ESG Gym

Version Décembre 2020

Le protocole sanitaire proposé ci-après, a pour but de limiter au maximum la transmission du virus COVID-19 dans le cadre des activités proposées par le club de l'ESG Gym. Il n'engage cependant aucunement le club si un cas vient à être recensé parmi les adhérents ou les entraîneurs.

Ce protocole peut être revu à tout moment en fonction des évolutions des mesures gouvernementales, préfectorales, municipales ou fédérales. Ce protocole est un complément aux mesures auxquelles le club et les individus sont soumis par les autorités supérieures.

Le club de l'ESG Gym s'engage à :

- Respecter les gestes barrières préconisés par l'Etat ;
- Se soumettre à un protocole de désinfection du matériel avant et/ou après chaque utilisation par ses adhérents ;
- Respecter et faire respecter le port du masque dans les parties communes des gymnases et lors des cours pour toutes personnes ne pratiquant pas l'activité ;
- Respecter les consignes municipales imposés dans les infrastructures prêtées par la ville ;
- Respecter les distanciations sociales, lors des activités ;
- Tenir un listing de présences lors des activités ;
- Informer les instances spécialisées si un cas de COVID est recensé dans l'association ;
- Prendre les mesures nécessaires si un cas de COVID est recensé dans l'association ;
- Donner l'accès aux salles mises à sa disposition UNIQUEMENT aux adhérents qui doivent pratiquer. (Les accompagnateurs ne pourront en aucun cas entrer dans la salle sauf si un entraîneur ou un membre de l'équipe élue le formule de façon explicite).

Par ailleurs, le club demande à ses adhérents :

- De venir en tenue aux cours dispensés (les vestiaires étant fermés jusqu'à nouvel ordre) ;
- D'être muni de son propre gel hydroalcoolique et d'un masque pour se déplacer dans le gymnase ;
- D'être présent au maximum 5 minutes avant le cours et d'attendre d'avoir l'instruction d'un entraîneur ou d'un membre élu de l'association avant de rentrer dans l'établissement ;
- De se laver les mains avant et après les cours et à chaque fois qu'il est nécessaire de le faire pendant les cours ;
- De ne pas échanger ses affaires personnelles avec les autres membres de l'association ;
- De respecter les distanciations sociales et les gestes barrières ;
- De respecter les consignes données par les entraîneurs et membres élus de l'association ;
- De prévenir l'association en cas de dépistage positif au COVID-19 ;
- De ne pas se rendre au cours en cas de symptômes, même minimes, au COVID-19 ;
- D'obtenir l'aval d'un médecin avant toute reprise d'activité si l'adhérent a été touché par le COVID-19

Nous invitons par ailleurs les adhérents ayant un smartphone à télécharger l'application TousAntiCovid et à l'activer lors des séances.